

## Proposition concernant la représentation proportionnelle – Méthode simplifiée – Modification 2 Peter Moller Almonte (Ontario)

Appelée : « Représentation proportionnelle canadienne uninominale à un tour »

1. Aucun changement ne serait apporté au nombre ou à l'emplacement actuels des circonscriptions ni à leur méthode de délimitation. Le jour du scrutin, les électeurs voteraient simplement pour le candidat de leur choix, comme par le passé. Dans le processus de redistribution qui suit, il est convenu qu'il s'agirait également du *parti* de leur choix.
2. Une fois le vote terminé, les membres du Parlement seraient répartis par province. Toutefois, le fait d'obtenir la majorité des voix dans une circonscription ne garantirait pas automatiquement un siège. Néanmoins, l'un des candidats actifs de chaque circonscription en sera le représentant. Pour chaque province, le nombre de membres représentant chaque parti serait réparti le plus fidèlement possible proportionnellement au résultat du vote de la province. Les partis obtenant moins de 2,5 % du vote dans une province ne pourraient pas obtenir de siège. Il s'agit d'une mesure de protection visant à empêcher les partis marginaux indésirables de s'imposer. Il faudrait rendre la modification ultérieure de ce pourcentage difficile afin de protéger le système contre toute manipulation.
3. Les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut, lesquels ne disposent que d'un siège chacun, feraient figure d'exceptions et le siège serait accordé au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes.

Voir les deux exemples ci-dessous concernant le processus de redistribution; pour la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard.

### 4. EXEMPLE 1 – Saskatchewan – 14 circonscriptions. Résultats de l'élection de 2015 :

Parti conservateur :	48,5 %
Parti vert :	2,1 %
Parti libéral :	23,9 %
NPD :	25,1 %
Autre :	0,2 %

(Répartition réelle des sièges : Parti conservateur 10, Parti vert 0, Parti libéral 1 et NPD 3.)

Redistribution des 14 sièges afin de refléter le plus exactement possible la proportion des votes :

Parti conservateur :	7 (50 %)
Parti vert :	0 (0 %)
Parti libéral :	3 (21,4 %)
NDP :	4 (28,6 %)

Analyse du vote par circonscription. Priorité accordée aux candidats ayant obtenu le pourcentage le plus élevé des voix dans une circonscription.

	Parti conservateur	Parti vert	Parti libéral	NPD	Autre
Battlefords — Lloydminster	61,01	1,71	16,48	17,61	3,19
Sentier Carlton — Eagle Creek	64,72	2,24	14,37	2,24	
Cypress Hills — Grasslands	69,19	2,74	14,86	13,21	
Desnethé — Missinippi — Rivière Churchill	17,56	9,19	62,08	11,17	
Moose Jaw — Lake Centre — Lanigan	55,46	2,29	17,98	23,78	
Prince Albert	49,79	1,93	19,82	28,46	
Regina — Lewvan	34,94	1,75	27,48	35,21	0,62
Regina — Qu'Appelle	44,70	2,31	22,78	30,21	
Regina — Wascana	30,27	2,06	55,13	12,55	
Saskatoon — Grasswood	41,59	1,84	26,40	30,18	
Saskatoon — University	41,53	1,53	25,21	31,53	0,22
Souris — Moose Mountain	70,14	2,65	13,53	13,68	
Yorkton — Melville	59,22	2,81	17,76	20,20	
Saskatoon-Ouest	32,88	1,74	24,48	39,56	1,33

Attribuez d'abord le nombre de sièges au parti majoritaire selon sa proportion des votes :

Parti conservateur (7)      Souris — Moose Mountain (70,14 %)  
 Cypress Hills — Grasslands (69,19 %)  
 Sentier Trail — Eagle Creek (64,72 %)  
 Battlefords — Lloydminster (61,01 %)  
 Yorkton — Melville (59,22 %)  
 Moose Jaw — Lake Centre — Lanigan (55,46 %)  
 Prince Albert (49,79 %)

Ensuite, attribuez les sièges du deuxième parti en appliquant la même méthode. Omettez tous les sièges déjà attribués à l'étape précédente :

NDP (4)      Saskatoon-Ouest (39,56 %)  
 Regina — Lewvan (35,21 %)  
 Saskatoon — University (31,53 %)  
 Regina — Qu'Appelle (30,21 %)

Attribuez les sièges au troisième parti de façon similaire :

Parti libéral (3)      Desnethé — Missinippi — Rivière Churchill (62,08 %)  
 Regina — Wascana (55,13 %)  
 [Regina — Lewvan (27,48 %) ignorez – déjà attribué au NPD]  
 Saskatoon — Grasswood (26,40 %)

5. EXEMPLE 2 – Île-du-Prince-Édouard – quatre circonscriptions seulement. Résultats de l'élection de 2015 :

Parti conservateur :	19,3 %
Parti vert :	6,0 %
Parti libéral :	58,3 %
NPD :	16,0 %

(Répartition réelle des sièges : Parti conservateur 0, Parti vert 0, Parti libéral 4 et NPD 0.)

Redistribution des quatre sièges afin de refléter le plus exactement possible la proportion des votes :

Parti conservateur :	1 (25 %)
Parti vert :	0 (0 %)
Parti libéral :	2 (50 %)
NPD :	1 (25 %)

Analyse du vote par circonscription. Priorité accordée aux candidats ayant obtenu le pourcentage le plus élevé des voix dans une circonscription.

	Parti conservateur	Parti vert	Parti libéral	NPD
Cardigan	16,15	6,38	65,03	11,13
Charlottetown	14,82	5,77	56,27	23,14
Egmont	28,95	2,62	49,25	19,18
Malpeque	17,56	9,19	62,08	11,17

Attribuez d'abord le nombre de sièges au parti majoritaire selon sa proportion des votes. Ensuite, déterminez les deuxième et troisième partis en appliquant la même méthode. Dans ce cas, le choix ne génère aucune possibilité de conflit.

Parti libéral (2)	Cardigan (65,03 %)
	Malpeque (62,08 %)
Parti conservateur	Egmont (28,95 %)
NPD	Charlottetown (23,94 %)

Les résultats des autres provinces seraient rajustés comme indiqué à la page suivante.

6. Résultats globaux (élection de 2015)

National :	Parti conservateur	Parti vert	Parti libéral	NPD	Bloc Qué.	Autre	Sièges
	31,91 %	3,43 %	39,47 %	19,73 %	4,67 %	0,81 %	Note 1
Sièges prop.	108	12	133	67	16	2	338
% par province :							
T.-N.-L.	10,3	1,1	64,5	21,0		2,9	7
Î.-P.-É.	19,3	6,0	58,3	16,0			4
N.-É.	17,9	3,4	61,9	16,4		0,3	11

N.-B.	25,3	4,6	51,6	18,3		0,1	10
Qc	16,7	2,3	35,7	25,4	19,3	0,1	78
Ont.	35,0	2,9	44,8	16,6		0,2	121
Man.	37,3	3,2	44,6	13,8		0,6	14
Sask.	48,5	2,1	23,9	25,1		0,2	14
Alb.	59,5	2,5	24,6	11,6		0,8	34
C.-B.	30,0	8,2	35,2	25,9		0,1	42
Nt	24,8	1,5	47,2	26,5			1
T.N.-O.	18,0	2,8	48,3	30,8			1
Yn	24,0	2,9	53,6	19,5			1

Note 1 : Le pourcentage total de 100,02 % découle des erreurs d'arrondissement des références utilisées.  
 Voir : ([https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections\\_f%C3%A9d%C3%A9rales\\_canadiennes\\_de\\_2015](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_f%C3%A9d%C3%A9rales_canadiennes_de_2015))

Rajustement de la redistribution des sièges d'après les pourcentages ci-dessus :

Parti :	Parti conservateur	Parti vert	Parti libéral	NPD	Bloc Qué.	Autre	Sièges
T.-N.-L.	1	0	5	1		0	7
Î.-P.-É.	1	0	2	1		0	4
N.-É.	2	0	7	2		0	11
N.-B.	3	0	5	2		0	10
Qc	13	2	28	20	15	0	78
Ont.	43 (42,35)	4 (3,51)	54 (54,21)	20 (20,08)		0	121 <sub>1</sub>
Man.	5 (5,22)	1 (0,45)	6 (6,24)	2 (1,93)		0	14 <sub>2</sub>
Sask.	7	0	3	4		0	14
Alb.	20 (20,23)	1 (0,85)	9 (8,36)	4 (3,94)		0	34 <sub>3</sub>
C.-B.	13	3	15	11		0	42
Nt	0	0	1	0		0	1
T.N.-O.	0	0	1	0		0	1
Yn	0	0	1	0		0	1
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>11</b>	<b>137</b>	<b>67</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>338</b>

#### Notes de bas de page

1. Le total est de 120. Le siège additionnel a été accordé au résultat dont la fraction se rapproche le plus de 0,5 sans le dépasser : ainsi, le Parti conservateur passe de 42 à 43 sièges.
2. Le total est de 13. Le siège additionnel a été accordé au résultat dont la fraction se rapproche le plus de 0,5 sans le dépasser : ainsi, le Parti vert passe de 0 à 1 siège.
3. Le total est de 33. Le siège additionnel a été accordé au résultat dont la fraction se rapproche le plus de 0,5 sans le dépasser : ainsi, le Parti libéral passe de 8 à 9 sièges. (rév. 1)

## 7. Comparaison des résultats à l'échelle nationale

	Parti conservateur	Parti vert	Parti libéral	NPD	Bloc Qué.	Autre	Sièges
Pourcentage des voix	31,89 %	3,45 %	39,47 %	19,71 %	4,66 %	0,82 %	100 %
Sièges en proportion	107,79	11,66	133,41	66,62	15,75	2,77	338
Résultats réels de 2015	99	1	184	44	10	0	338
Sièges après répartition	108	11	137	67	15	0	337
Pourcentage après répartition	31,95 %	3,25 %	40,24 %	19,82 %	4,44 %	0,0 %	100 %
Écart par rapport à la représentation proportionnelle pure	+0,06 %	-0,20 %	+0,77 %	+0,11 %	-0,22 %	-0,82 %	0 %

Remarque : Tout écart découlant de la proportion pure relève uniquement des différences de calcul et n'est aucunement influencé par un parti politique ou un intérêt direct.

Préparé pour : Le Conseil des Canadiens  
Mouvement pour la représentation équitable au Canada  
Parti conservateur du Canada  
Parti vert du Canada  
Parti libéral du Canada

par : Peter Moller  
Almonte, Ont.

date : rév. 2 : 16 février 2016

Représentation proportionnelle – rév. 2 –  
Représentation proportionnelle canadienne uninominale à un tour

Annexe A – page suivante

## Annexe A – Procédure par étapes pour la détermination du nombre de sièges attribués dans une province

Tous les dix ans, la Constitution exige que la répartition du nombre de sièges par province soit revue selon la population<sup>1</sup>, sous réserve des exceptions ci-dessous :

- Dans certaines provinces, un nombre de sièges minimum est établi par la Loi constitutionnelle<sup>2</sup>.
- Chacun des trois territoires a droit à au moins un siège.

Utilisation du nombre de sièges établi dans la Constitution pour chaque province ou territoire et respect des limites des circonscriptions établies par la Commission de délimitation des circonscriptions de chaque province.

### Procédure par étapes pour toute province à l'étude

Étape 1 : Inscrivez le résultat du vote national de chaque parti.

Étape 2 : Inscrivez le nombre de sièges obtenus par chaque parti à deux décimales près. Ignorez tous les partis marginaux ayant obtenu moins de 2,5 % des voix.

Étape 3 : Arrondissez tous les résultats au nombre entier le plus près.

Étape 4 : Additionnez le nombre de sièges ainsi obtenus.

Étape 5 : Si le nombre de sièges ne correspond pas au nombre exact de circonscriptions en raison d'erreurs d'arrondissement et de la suppression des votes obtenus par les partis marginaux (<2,5 %), ajoutez les sièges (les réductions sont plus rares) au parti dont la répartition est la plus éloignée du pourcentage réel qu'il a reçu. Comme les votes obtenus par les partis marginaux ont été supprimés, l'arrondissement requis se fait généralement à la hausse.

### EXEMPLE 1 – Saskatchewan – 14 circonscriptions

	<u>Étape 1</u> Vote national en %	N <sup>bre</sup> de sièges obtenus	<u>Étape 2</u> N <sup>bre</sup> de sièges obtenus selon le vote national	Erreur de zéro dans le nombre de sièges	<u>Étape 3</u> N <sup>bre</sup> de sièges au nombre entier le plus près	<u>Étape 5</u> Aucune correction au nombre de sièges
Parti conservateur	48,5	10	6,79	+0,21	7	7
Parti vert	2,1 <sub>3</sub>	0			0	0
Parti libéral	23,9	1	3,35	-0,35	3	3
NPD	25,1	3	3,51	+0,49	4	4
Autre	0,2 <sub>3</sub>	0				
Total	99,8	14	13,65	+0,35	14 <u>Étape 4</u>	14

EXEMPLE 2 – Alberta – 34 circonscriptions

	<u>Étape 1</u> Vote national en %	N <sup>bre</sup> de sièges obtenus	<u>Étape 2</u> N <sup>bre</sup> de sièges obtenus selon le % du vote	Erreur de zéro dans le nombre de sièges	<u>Étape 3</u> N <sup>bre</sup> de sièges au nombre entier le plus près	<u>Étape 5</u> Une correction au nombre de sièges <sup>4</sup>
Parti conservateur	59,5	29	20,23	-0,23	20	20
Parti vert	2,5	0	0,85	+0,15	1	1
Libéral	24,6	4	8,36	-0,36	8	9
NPD	11,6	1	3,94	+0,06	9	4
Autre	0,8 <sub>3</sub>					
Total	99,0	34	33,38		33 <u>Étape 4</u>	34

Note 1 : <http://www.elections.ca/content.aspx?dir=cir/red/bck&document=index&lang=f&section=res>.

Note 2 : Voir [https://fr.wikipedia.org/wiki/Chambre\\_des\\_communes\\_du\\_Canada](https://fr.wikipedia.org/wiki/Chambre_des_communes_du_Canada).

Note 3 : Nombre de votes insuffisant pour atteindre le seuil de 2,5 %.

Note 4 : La règle veut que le siège restant soit attribué au parti dont la fraction du résultat se rapproche le plus de 0,5 sans le dépasser.